



Foncia joue un jeu pas sympa

Par **Markangel**, le 11/12/2012 à 09:29

Bonjour à tous,

je voudrais pousser un coup de gueule et avec un peu de chance, trouver grâce à vous, une action à entreprendre contre Foncia.

Voilà, depuis quelques mois, j'ai une CB et c'est donc tout naturellement que j'ai opté pour le prélèvement automatique. Sauf que voilà, étant au chômage et en surendettement, je suis très très serré au niveau financier et la taxe d'ordure ménagère est venue bouleverser mon budget. J'écris donc un mail à la gestionnaire de l'agence pour lui expliquer ma situation, lui racontant TOUT et lui demande de fractionner cette taxe (111 euros) en 3 fois. Elle me dit qu'il est trop tard et que le prélèvement va être demandé. Évidemment celui-ci est rejeté et en plus des frais que la banque me prend pour prélèvement impossible, s'ajoutent ceux de Foncia !!!

Le mois suivant, j'arrête le prélèvement automatique et j'écris à ma gestionnaire pour avoir le moyen de payer en ligne (jusque là, ayant été sous prélèvement, je n'avais pas la main sur le site ; un message me dit "vous avez choisi le prélèvement automatique, aucune action n'est possible de votre part"). Et toujours pas de réponse... Alors je lui ai écrit pour qu'elle me donne au moins les coordonnées bancaires pour que je fasse un virement et toujours rien non plus !

Je ne comprends pas que cette personne ne réponde pas. Mes mails sont pourtant courtois, toujours un peu drôle, clairs, précis et je ne demande pas la lune. Et cela m'agace... Parce que ils ne vont pas se gêner pour facturer des ""retards"" alors qu'ils ont été prévenus, mais à côté de ça, ils n'aident absolument pas quand on les sollicite pour trouver des solutions...

Vous en pensez quoi ?

Bonne journée,

Eric

Par **youris**, le 11/12/2012 à 13:03

bjr,

selon le code civil, un créancier peut exiger le paiement d'une dette en une seule fois.
donc foncia n'a aucune obligation d'accepter un paiement en plusieurs fois.

un gestionnaire immobilier n'est pas une banque et le trésor public ne fait pas de crédit (gratuit) pour le paiement des taxes.
et comme tout prélèvement impayé et tout retard de paiement génèrent des intérêts de retard et des frais de relance, il est logique que ce gestionnaire vous facture les frais qu'il a engagé pour être payé.
le fait de prévenir n'interdit pas le gestionnaire de facturer des frais de relance.
je ne vois quelle action vous pouvez entreprendre contre foncia par contre foncia peut entreprendre une action pour obtenir le paiement.
il me semble que vous renversez les responsabilités.
foncia est le créancier et vous le débiteur.
cdt

Par **Markangel**, le 11/12/2012 à 13:09

vous avez raison bien-sûr ! je parlais plus en terme d'humanité qu'en terme de commerce.
Enfin sachez, si cela peut vous aider à mieux dormir, que depuis tout est payé hein !
merci de votre réponse :)

Eric

Par **youris**, le 11/12/2012 à 13:44

comme vous avez posé la question sur un site juridique, la réponse ne pouvait être que juridique.
les grands groupes immobiliers comme foncia ne fondent pas leurs réputations sur leurs humanités.
ce n'est pas d'ailleurs ce que demandent ceux qui leurs confient leurs gestions immobilières.
cdt

Par **Markangel**, le 11/12/2012 à 13:54

vous avez raison une fois de plus :)
merci encore de vos réponses.

Eric

Par **janus2fr**, le 11/12/2012 à 14:44

[citation]Je ne comprends pas que cette personne ne réponde pas. Mes mails sont pourtant courtois, toujours un peu drôle, clairs, précis et je ne demande pas la lune.[/citation]
Bonjour,
Bien que nous soyons entrés dans l'ère internet, il ne faut pas trop compter sur les mails pour

les correspondances "importantes".
La LRAR reste le moyen "officiel" de communication...

Par **Markangel**, le **11/12/2012** à **14:54**

je m'en rends compte aussi :) mais c'est vrai qu'en ce moment les sous, à coup de 5 euros par recommandé, dès que je peux éviter, j'essaye lol et j'ai appelé et ça devrait se résoudre :) enfin, j'attends voir :) c'est appeler qu'il faut que j'arrive à faire ! j'ai encore à grandir :-)
merci pour ton message :)